



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 mai 2019

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2018

No 25 / 2019 – séance du 24 juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2018.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 08.04.2019. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA, à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx

→ N° de compte et désignation

→ Explications éventuelles

→ C = Comptes / B = Budget

1 Comptes de fonctionnement

Administration générale

Conseil communal

101.300.01 – Rétributions et vacations

Diminution de charges générée par un nombre de commissions inférieures à la planification (collège, pâturage).

→ C CHF 10'923.75 / B CHF 14'000

Administration

110.301.01 – Traitements : admin. et exploitations

Augmentation de charges due aux heures supplémentaires et à la formation de notre nouvelle greffière.

→ C CHF 385'312.10 / B CHF 380'000

110.315.05 – Entretien des véhicules

Augmentation de charges due aux expertises et services pour nos véhicules et panne importante au MF hydrostatique.

→ C CHF 10'621.95 / B CHF 5'000

110.317.00 – Réceptions et manifestations

Augmentation de charges due à la manifestation du 1^{er} août remboursée par le 110.436.02.

→ C CHF 31'050.15 / B CHF 28'000

110.318.00 – Frais administratifs divers

Augmentation de charges due au déménagement Mme Hubert, collège de Dommartin, et augmentation du nombre de tirages du journal le Quart d'heure de Montilliez.

→ C CHF 8'682.00 / B CHF 4'500

110.318.05 – Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de charges due aux projets de zone réservée, biogaz, affaire Ehrat, relevé des conduites.

→ C CHF 37'937.80 / B CHF 25'000

110.319.09 – Indemnités dommages non couverts par assurance

Augmentation de charges due à la remise en état du terrain privé de M. Kipfer suite rupture conduite.

→ C CHF 8'220.10 / B CHF 500

110.436.01 – Remboursement de traitements et charges sociales

Augmentation de revenus due au remboursement de l'assurance accident pour deux collaborateurs.

→ C CHF 14'193.55 / B CHF 500

110.436.02 – Remboursements de frais

Augmentation de revenus due au versement de la participation de la commune de Jorat-Menthue pour le 1^{er} août (CHF 5'000).

→ C CHF 9'003.26 / B CHF 2'500

Transports publics

180.352.07 – Participation aux charges de trafic

Diminution de charges du bassin versant 5 dont nous faisons partie.

→ C CHF 132'506.60 / B CHF 150'000

180.436.00 – Vente de cartes CFF

Diminution de revenus due à la diminution de l'utilisation des cartes journalières.

→ C CHF 21'665.00 / B CHF 23'000

Finances

Impôts

210.319.05 – Impôts dus à d'autres communes et au canton

Diminution de charges due à la fin des remboursements liés aux activités dirigeantes.

→ C CHF 3'083.52 / B CHF 11'000

210.330.00 – Défalcations sur impôts

Augmentation de charges liée à un cas réparti sur plusieurs années ayant été statué par le canton.

→ C CHF 80'686.91 / B CHF 30'000

210.400.01 - Impôts sur le revenu des personnes physiques

Augmentation de revenu due à la masse contributive en augmentation. Tendance également positive car non basée uniquement sur quelques bons contribuables.

→ C CHF 3'586'668.50 / B CHF 3'250'000

210.400.02 – Impôt sur la fortune des personnes physiques

Augmentation de revenus uniquement basée sur quelques bons contribuables.

→ C CHF 474'332.65 / B CHF 440'000

210.400.03 – Impôts à la source

Diminution de revenus. Volatilité importante engendrée, selon nous, à la décision de la préférence nationale à l'emploi.

→ C CHF 26'160.77 / B CHF 40'000

210.401.00 – Impôts sur le bénéfice des personnes morales

Augmentation de revenus. Bon exercice 2018 pour quelques entreprises ayant leur siège sur Montilliez.

→ C CHF 84'633.15 / B CHF 25'000.00

210.404.00 – Droits de mutation

Augmentation de revenus due aux nombreux changements de propriétaires et ventes.

→ C CHF 108'615.30 / B CHF 40'000.00

210.422.00 – Intérêts moratoires

Augmentation de revenus due aux corrections des acomptes non effectués de la part des administrés.

→ C CHF 84'633.15 / B CHF 25'000.00

210.441.01 – Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Augmentation de revenus due aux ventes de biens immobiliers (liée aux droits de mutations).

→ C CHF 87'178.55 / B CHF 35'000.00

210.480.09 – Prélèvement sur fonds pertes sur débiteurs

Augmentation de revenus en compensation du 210.330.00 et 210.330.01.

→ C CHF 83'150.39 / B CHF 32'000.00

Service financier

220.352.04 – Correction sur prévision péréquation

Augmentation de charges due au décompte reçu pour 2017 inférieur à la provision estimée. Nous avons planifié pour 2017, une correction de CHF 1'156'000 alors que le décompte final s'élève à CHF 1'123'000 (solde 33'000). Le montant estimé pour la provision 2018 étant de CHF 75'000, nous devons encore ajouter 42'000.

→ C CHF 42'792.00 / B CHF 0.00

220.452.05 – Correction sur prévision péréquation

Diminution de revenus due aux coûts de construction des routes inférieurs à la planification.

→ C CHF 400'355.00 / B CHF 800'000.00

Amortissements et réserves

230.380.01 – Attribution fonds perte sur débiteurs

Augmentation de charges due au décompte de l'ACI et aux risques de pertes sur débiteurs de notre commune.

→ C CHF 60'000.00 / B CHF 0.00

Domaines et bâtiments

Forêts

320.314.02 – Entretien des chemins forestiers

Diminution de charges due aux travaux effectués sur l'exercice 2017.

→ C CHF 1'610.00 / B CHF 6'000

320.435.05 – Vente de bois

Augmentation de revenus due à la mise de bois effectuée malgré la décision prise d'arrêter cette prestation.

→ C CHF 6'855.00 / B CHF 2'000

Pâturage

322.301.01 – Traitements

Diminution de charges due aux travaux de clôture effectués en 2017, et saison 2018 un peu plus courte pour le berger.

→ C CHF 11'480.95 / B CHF 18'000

322.332.01 – Amortissement du patrimoine administratif

Augmentation de charges compensée par le 322.480.03 (frais d'étude amortis par prélèvement sur le fonds de réserve).

→ C CHF 5'600.00 / B CHF 0.00

322.381.01 – Attribution au fonds de réserve
Augmentation de charges due au bon exercice 2018.
→ C CHF 18'233.55 / B CHF 8'565

Auberge communale

350.314.01 – Entretien
Augmentation de charges due aux travaux liés au chauffage + mise en conformité aux normes d'hygiène (boiler eau chaude + WC dames) et renforcement alimentation électrique de la cuisine.
→ C CHF 11'357.55 / B CHF 5'000

Temple de Dommartin (charges communales)

352.352.01 – Part s/entretien courant du temple
Augmentation de charges due à notre participation aux frais de l'exercice.
→ C CHF 12'357.45 / B CHF 9'700

Temple de Dommartin (charges globales)

353.352.01 – Traitements
Augmentation de charges due à la mauvaise gestion des heures de conciergerie du collaborateur. La collaboration avec cet employé a été résiliée. Lié au 352.01. 90% Montilliez et 10% Jorat-Menthue.
→ C CHF 5'086.80 / B CHF 1'500

Temple de Sugnens

355.314.01 – Entretien
Augmentation de charges due au changement du moteur de l'horloge du clocher.
→ C CHF 5'020.00 / B CHF 1'000

Collège de Poliez-le-Grand

358.311.01 – Achat de mobilier et de matériel
Augmentation de charges due au changement de locataire, respectivement au changement de certains appareils électroménagers.
→ C CHF 3'268.30 / B CHF 5'000

358.314.01 – Achat de mobilier et de matériel
Augmentation de charges due au changement de locataire, respectivement au rafraîchissement des peintures et remise en état du sol.
→ C CHF 26'637.45 / B CHF 10'000

Collège de Sugnens

359.314.02 – Entretien salles de classe
Augmentation de charges due au changement de locataire après le café des Loulous.
→ C CHF 2'598.30 / B CHF 500

Grande salle de Dommartin

360.311.01 – Achat de mobilier et de matériel
Augmentation de charges due au changement du lave-vaisselle.
→ C CHF 5'647.95 / B CHF 1'500

360.314.01 – Entretien
Augmentation de charges due à la réparation du lift.
→ C CHF 4'093.00 / B CHF 2'000

Maison de commune Sugnens

364.312.04 – Achat et consommation de mazout
Diminution de charges due au remplissage de la citerne à fin 2017.
→ C CHF 4'659.20 / B CHF 8'000

Congélateur de Dommartin

366.315.04 – Entretien installation de congélation
Augmentation de charges due au changement de compresseur.
→ C CHF 4'785.85 / B CHF 500

Congélateur et battoir de Sugnens

367.315.04 – Entretien installation de congélation

Augmentation de charges due à la location d'un véhicule frigorifique suite panne puis changement du condenseur.

→ C CHF 3'400.44 / B CHF 500

Travaux

Routes

430.301.01 – Traitements

Augmentation de charges suite au remplacement de notre employé communal après un accident. Compensé par revenus 110.436.01 remboursement SUVA.

→ C CHF 6'859.95 / B CHF 3'000

430.311.04 – Achat de matériel et de machines

Augmentation de charges due au changement de glissière de sécurité à Dommartin suite ouragan et non prise en charge par l'assurance.

→ C CHF 7'914.95 / B CHF 2'000

430.314.02 – Entretien du réseau routier

Diminution de charges due aux coûts inférieurs de réfection des routes de Fey à Sugnens et des Fourches à Dommartin.

→ C CHF 796.427.45 / B CHF 1'190'000

430.451.07 – Participations et remboursements du canton

Augmentation de revenus due à la participation du Canton à l'étude de bruits.

→ C CHF 17'658.35 / B CHF 0.00

430.480.01 – Prélèvement sur fonds de réserve et de renouvellement

Diminution de revenus due au fait que les coûts de réfection des routes de Fey et des Fourches étaient inférieurs aux prévisions. Prélèvement effectué selon les coûts réels.

→ C CHF 259'280.00 / B CHF 509'280

Ordures + déchets communaux

450.311.04 – Achat de matériel et de machines

Augmentation de charges due à l'achat de sacs poubelle lié à notre politique sociale. (Budget sous-estimé).

→ C CHF 4'729.43 / B CHF 1'000.00

450.318.05 – Honoraires et prestations de services

Augmentation de charges due à l'élimination de déchets chez un particulier.

→ C CHF 10'396.50 / B CHF 2'500.00

450.332.01 – Amortissement du patrimoine administratif

Augmentation de charges compensée par le 450.481.01 (installation de moloks amortis par prélèvement sur le fonds de réserve).

→ C CHF 44'568.25 / B CHF 0.00

Réseau d'égouts et épuration

460.311.04 – Achat de matériel et de machines

Augmentation de charges due au changement de la pompe de la STREL.

→ C CHF 4'040.90 / B CHF 0.00

460.314.01 – Entretien des canalisations et collecteurs

Diminution de charges due à un besoin d'entretien et de ruptures moindre que celui estimé.

→ C CHF 28'883.65 / B CHF 40'000

460.318.05 – Honoraires et prestations de service

Diminution de charges due au fait que le COPIL a été constitué en décembre 2018 et que les travaux d'étude ont commencé en janvier 2019.

→ C CHF 4'390.00 / B CHF 15'000

Cours d'eau

470.318.05 – Honoraires et prestations de services

Augmentation de charges due à la correction fluviale du Botterel.

→ C CHF 11'803.95 / B CHF 0.00

Instruction publique et cultes

ASIRE

521.452.02 – Remboursement ASIRE sur quotes-parts annuelles

Augmentation de revenus due à la bonne gestion des coûts de la part de l'ASIRE et remboursement aux communes après alimentation du fonds de rénovation et amortissements extraordinaires.

→ C CHF 51'537.80 / B CHF 0.00

Police

Corps de police

610.351.01 – Correction sur prévision charges cantonales

Augmentation de charges due à la différence entre les acomptes et les coûts réels.

→ C CHF 15'208.00 / B CHF 0.00

Défense contre l'incendie

650.318.00 – Honoraires et prestations de service

Diminution de charges liée à la surévaluation du budget et diminution des charges ristournée aux communes.

→ C CHF 40'619.90 / B CHF 50'000

Protection civile

660.351.01 – Participations à des charges cantonales

Augmentation de charges due au rachat de 36 places abris PC. Prélèvement de CHF 28'800 sur 660.481.08.

→ C CHF 69'016.00 / B CHF 40'700

660.481.08 – Prélèvement sur fonds « P.C. »

Augmentation de revenus suite au prélèvement de CHF 28'800 afin de compenser 660.351.01. Pour rappel, le solde restant sur le fonds sera versé au canton en 2021.

→ C CHF 39'386.05 / B CHF 4'415

Sécurité sociale

Prévoyance sociale

720.351.06 – Participation facture sociale année antérieure

Augmentation de charges et utilisation du fonds 720.481.08 pour absorber les coûts supplémentaires.

→ C CHF 20'140.00 / B CHF 0.00

720.351.07 – Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de charges due aux corrections des acomptes selon décompte définitif 2018 compensé en partie par le 720.451.06 de CHF 39'477.00 (impôts conjoncturels moins élevés que les acomptes).

→ C CHF 95'425.00 / B CHF 0.00

720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants EFAJE

Diminution de charges liée aux frais de l'accueil de jour selon l'utilisation des parents. Pour information l'EFAJE nous a fait parvenir son décompte définitif après le bouclage des comptes avec un remboursement de CHF 75'000 qui seront en diminution de la facture 2019.

→ C CHF 361'799.55 / B CHF 420'000

Services industriels

Service des eaux

810.314.04 – Entretien du réseau d'eau

Diminution de charges tenant compte des factures en retard de l'AIAE. Montant effectif tenant compte des subventions.

→ C CHF 39'268.00 / B CHF 150'000

2 Bilan

10 – Disponibilités

Solde au 01.01.2018 : CHF 2'681'218.22

Solde au 31.12.2018 : CHF 913'735.70

→ Diminution des disponibilités de CHF 1'767'482.52 due au fait qu'en 2017 nous avons reçu un montant important concernant les acomptes péréquatifs tenant compte des travaux conséquents effectués en 2016 alors que pour 2018 le volume financier des dits travaux était bien inférieur.

Nous pouvons constater avec satisfaction que la situation des disponibilités est maîtrisée.

Nous devons rester attentifs aux pics de liquidités notamment lors des paiements d'acomptes de la péréquation et de l'ASIRE (CHF 426'000).

Pour rappel, la couverture des fonds doit être « garantie » à hauteur d'env. 60% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2018 : CHF 7'871'025.20

Solde au 31.12.2018 : CHF 7'559'091.80

→ Diminution de la dette de CHF 311'933.40

Nous observons avec satisfaction une diminution des dettes à moyen et long terme malgré les investissements réalisés en 2018 tels que la route de Fey et la route des Fourches.

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2018 : CHF 1'976'350.53

Solde au 31.12.2018 : CHF 525'686.44

La diminution du passif transitoire est due à la provision pour les acomptes de la péréquation 2017 qu'il n'a pas été nécessaire de reconduire en 2018.

3 Résultat final de l'exercice 2018

Comme à son habitude maintenant, la Municipalité est toujours très attentive à la maîtrise de ses charges. L'exercice 2018 a à nouveau véritablement profité d'augmentations de revenus sur les impôts des personnes physiques, sur la fortune des personnes physiques, à la source, sur le bénéfice des personnes morales, sur des droits de mutation. Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière intéressante pour nos travaux et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

Nous avons pu réaliser des travaux importants en utilisant les dépenses thématiques et bénéficier de subventions cantonales.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2018 Charges	Comptes 2018 Revenus	Budget 2018 Charges	Budget 2018 Revenus
Charges totales	8'347'323.01		8'613'184.00	
Revenus totaux		8'264'876.26		8'134'505.00
Excédents de charges	82'446.75		478'679.00	
Excédents de revenus				

4 Synthèse finale

L'exercice 2018 a été un exercice avec un excédent de charges de CHF 82'446.75. Ce montant a été prélevé au capital et aucun amortissement extraordinaire n'a été effectué.

Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

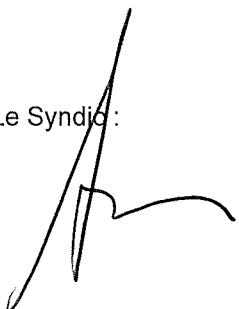
- vu le préavis municipal no 25/2019 du 13.05.2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. **d'accepter** les comptes 2018 tels que présentés,
2. **d'en donner décharge** à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion / finances pour l'année 2018.

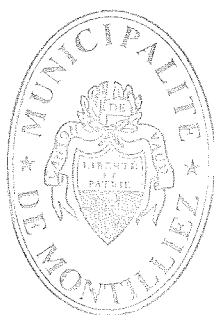
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019.

Le Syndic :



Jean-Claude Gilliéron

Au nom de la Municipalité :



La Secrétaire :



Monique Pahud

Annexes :
- comptes communaux 2018
- bilan 2018
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba